

**Certificat d'approbation C.E.E. de modèle
n° F-02-C-068 du 7 juin 2002**

**Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/72/C011930-D1

**Compteur volumétrique TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
modèle VR 10-MA 26/5 A**

Le présent certificat est établi en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, de la circulaire n° 01.00.450.001.1 relative au passage à l'euro des ensembles de mesurage routiers, de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/C.E.E. du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau, de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée relative aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié portant application des prescriptions de la Commission économique européenne relatives aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Commission économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS SA, 5, rue des Chardonnerets, ZAC Paris-Nord 2,
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Ateliers : Route de Soliers – 14540 GRENTHEVILLE

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 01.00.422.003.0 du 21 juin 2001 relatif au compteur volumétrique TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS modèle VR 10-MA 26/5 A.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur volumétrique TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par le certificat cité en objet par le complément des caractéristiques métrologiques du dispositif indicateur mécanique des volumes et des prix VEEDER-ROOT type VR 10 approuvé par la décision n° 87.0.01.422.1.3 du 30 mars 1987.

Les caractéristiques métrologiques du dispositif indicateur mécanique des volumes et des prix VEEDER-ROOT type VR 10 sont complétées par la colonne F supplémentaire suivante:

	F	
Débit maximal (m ³ /h)	3	5
Echelon chiffré	5	5
Echelon gradué	1	1
Prix unitaire maximal	4 000	2 350
Prix unitaire minimal pour une livraison minimale de 5 L	—	—
Portée maximale de l'indicateur partiel	99 999	99 999

Les valeurs de chaque colonne peuvent être divisées par 10ⁿ (n est un nombre entier tel que n≥3).

Les autres caractéristiques métrologiques sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires des instruments modifiés conformément aux dispositions du présent certificat sont inchangées.

Toutefois, elles sont complétées par une étiquette, apposée à proximité de la plaque d'identification, portant la mention suivante :

« modification selon le certificat n° F-02-C068 du 7 juin 2002 »

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/C011930-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 30 mars 2007.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX.